



Décision de modification d'un permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **HEROLD SC***

de la société **PSI (UK) LTD**

Numéro de dossier **n° 2021-2133**

*Vu le courrier de l'Anses du 18 août 2021 d'intention de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **HEROLD SC**,*

*Considérant que les compositions intégrales du produit **FOSBURI** (n°2080145) autorisé en France, et du produit **HEROLD SC** (n°005878-00) autorisé en Allemagne, ne peuvent plus être considérées comme identiques,*

Considérant qu'en conséquence, les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	HEROLD SC	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	PSI (UK) LTD 30 Nelson Street LE1 7BA LEICESTER Royaume-Uni	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	200 g/L - diflufénicanil 400 g/L - flufénacet	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial FOSBURI	N° AMM 2080145
Numéro d'intrant	2130366	
Numéro d'AMM	2130193	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Origine retirée

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
HEROLD SC	005878-00	Allemagne	Bayer Cropscience

Conditions générales de retrait de l'origine

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de signature de la décision
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la date de signature de la décision

A Maisons-Alfort, le 20/01/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)